

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/03/2025 - 20475 - 2018 B 29747 - 844 070 532 - A K F PLOMBERIE SERVICES

Bilan Actif

14 MARS 2025

Sous le N°

204 75 *11/11/25*

Bilan Actif	Du 01/09/2023 au 31/08/2024			Au 31/08/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 090	9 234	856	2 815
Autres immobilisations corporelles	55 900	37 599	18 301	33 619
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 619		4 619	4 339
ACTIF IMMOBILISÉ	70 609	46 833	23 776	40 773
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	3 000		3 000	2 750
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	133 057		133 057	100 914
Autres	17 456		17 456	5 261
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 238		23 238	16 675
Charges constatées d'avance	7 022		7 022	1 806
ACTIF CIRCULANT	183 773		183 773	127 405
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	254 382	46 833	207 549	168 178

copie rectifiée conforme
Lullam

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/09/2023	Du 01/09/2022
	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000	1 000	1 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	100	100
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	85 307	54 378
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 722	30 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	91 129	86 407
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit	13 856	21 891
- Financières diverses	1 887	2 106
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	59 212	20 947
- Fiscales et sociales	39 065	33 533
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 400	3 293
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	116 420	81 771
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	207 549	168 178

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02 DECEMBRE 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT **De l'exercice clos le 31 août 2024**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à **4.721,64 euros** de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 4.721,64 euros

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS 0 euros

Le solde : 4.721,64 euros

**En totalité au compte « report à nouveau » créditeur
qui s'élève ainsi à 90.028,98 euros**

Aucun dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

L'associé unique déclare être informé que :

-depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera

copie certifiée conforme



maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2024** éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2023	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2022	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **AU 02 DECEMBRE 2024**

(EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024)

L'an deux mille vingt-quatre
Et le deux décembre
A onze heures

Monsieur FILLIATREAU Kevin, demeurant au 77, rue Aristide Briand, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE,

Associé unique de la société A.K.F. PLOMBERIE SERVICES,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur FILLIATREAU Kevin, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – A pris les décisions suivantes :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024,**
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024, ainsi que les opérations dans ces comptes résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé la somme de 12.234,84 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts à laquelle s'ajoute la somme de 2.967 euros au titre de l'impôts sur les sociétés.

copie certifiée conforme


DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à 4.721,64 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	4.721,64 euros
------------------------	----------------

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS	0 euros
------------------------------------	----------------

Le solde :	4.721,64 euros
------------	----------------

En totalité au compte « report à nouveau » créditeur qui s'élève ainsi à	90.028,98 euros
---	------------------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

L'associé unique déclare être informé que :

-depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus **distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024** éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts **s'élève à 0 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2022	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2023	0 dividende

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L- 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Versement d'une rémunération d'un montant de 46.788 euros brut sur l'exercice et la prise en charges des charges sociales en découlant.

L'associé a également bénéficié du remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement, engagé dans le cadre de son activité et du développement de celle-ci.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT *(EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024)*

Monsieur FILLIATREAU Kevin, demeurant au 77, rue Aristide Briand, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, associé unique et Président de la société A.K.F. PLOMBERIE SERVICES, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 août 2024, le Chiffre d'affaires s'est élevé à 689.557 euros contre 631.955 euros lors de l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 12.513 euros, contre 23.406 euros au titre de l'exercice précédent.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :
Maintien et développement du chiffre d'affaires.

RESULTATS -AFFECTATION:

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

KF

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 689.557 euros contre 631.955 euros.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 173.681 euros contre 111.108 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 205.327 euros contre 270.218 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5.192 euros contre 5.738 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitement s'élève à 231.043 euros contre 181.425 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales se sont élevé à 49.475 euros contre 38.767 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 12.513 euros contre 23.406 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -793 euros contre -815 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 11.720 euros contre 22.591 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

-d'un résultat exceptionnel de -4.031 euros contre 15.618 euros au titre de l'exercice précédent

-d'un impôt sur les sociétés de 2.967 euros contre 7.280 euros au titre de l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4.722 euros contre un bénéfice de 30.930 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 août 2024, le total du bilan de la société s'élevait à 207.549 euros contre 168.178 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 4.721,64 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	4.721,64 euros
------------------------	----------------

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS	0 euros
------------------------------------	----------------

Le solde :	4.721,64 euros
------------	----------------

En totalité au compte « report à nouveau » créditeur qui s'élève ainsi à	90.028,98 euros
---	------------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 90.028,98 euros.

KIT

Aucun dividende au titre de l'exercice écoulé ne sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Il est indiqué que :

-depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus **distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024** éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts **s'élève à 0 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2022	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2023	0 dividende

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société a supporté la somme de 15.201,84 euros de dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé, dont 2.967 d'impôt sur les bénéfices.

VDF

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L- 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

Les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Versement d'une rémunération d'un montant de 46.788 euros brut sur l'exercice et la prise en charges des charges sociales en découlant.

L'associé a également bénéficié du remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement, engagé dans le cadre de son activité et du développement de celle-ci.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer et d'entériner la rémunération du Président.

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Filliatreau', with a long horizontal stroke extending to the right.

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS

844 070 532 RCS DE PARIS

SIRET : 844 070 532 00016

APE : 4322 A

A N N E X E

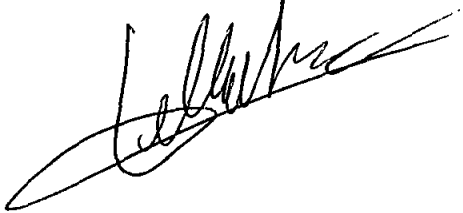
Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 AOUT 2024** dont le total est de **207.549 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **705.580 Euros** et dégageant un **BENEFICE de 4.722 EUROS**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} SEPTEMBRE 2023 au 31 AOUT 2024

Les notes (ou les tableaux) ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis, par la **Présidence**.

copie certifiée conforme


Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 207 549 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 4 722 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (article L123-12 à L123-28) et conformément aux dispositions du Règlement 2017-03 de l'autorité des normes comptables (ANC), homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2017 publié et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, n'est pas comptabilisé en fin d'exercice, car elle est prise en charges par notre caisse de retraite du bâtiment, la PRO BTP.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage	10 090		
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport	51 842		
- De bureau et informatique, mobilier	4 058		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 990		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 339		280
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 339		280
TOTAL GÉNÉRAL	70 329		280

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agencés et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage			10 090	
- Gales, agencés et aménagt. divers				
Matériel : - De transport			51 842	
- De bureau et informatique, mob.			4 058	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			65 990	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			4 619	
TOTAL			4 619	
TOTAL GÉNÉRAL			70 609	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 275	1 959		9 234
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	19 083	14 627		33 710
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 198	691		3 889
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 556	17 277		46 833
TOTAL GÉNÉRAL	29 556	17 277		46 833

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	11 962		11 962	
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS	11 962		11 962	
TOTAL GÉNÉRAL	11 962		11 962	
- D'exploitation			11 962	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 619		4 619
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	133 057	133 057	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	4 313	4 313	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 143	13 143	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	7 022	7 022	
TOTAL	162 154	157 535	4 619
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	13 856	8 295	5 562	
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	59 212	59 212		
Personnel et comptes rattachés	24 111	24 111		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 309	13 309		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	893	893		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	753	753		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 887	1 887		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	2 400	2 400		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	116 420	110 859	5 562	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	1 887			

Commentaires : néant

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2024	31/08/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400	16 676
Dettes fiscales et sociales	2 487	13 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 400	2 200
TOTAL	10 287	31 951

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2024	31/08/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400.00	16 675.56
40810000 Fournisseurs factures non parvenues	5 400.00	16 675.56
Dettes fiscales et sociales	2 487.00	13 075.66
42820000 Provisions congés payés		3 491.00
42820100 PROV PRIMES DE BILAN	1 310.00	6 000.00
43820100 PROV CHARGES S/PRIMES DE BILAN		3 000.00
43820110 PROV CHARGES SUR PRIME	655.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	522.00	584.66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 400.00	2 200.00
46860000 Divers charges a payer	2 400.00	2 200.00
TOTAL	10 287.00	31 951.22

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2024	31/08/2023
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2024	31/08/2023
Charges : - D'exploitation	7 022	1 806
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	7 022	1 806

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1.00000	1 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 000	1.00000	1 000

Commentaires : néant